

Département

COMMUNE D'AIGUILLON

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MARDI 21 AVRIL 2026

Nombre de
membres du
conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part
à la réunion 22

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Etaient présents : 22

MM Christian GIRARDI, Christophe MELÔN, Lise ROSSET, Henri NEBLE, Michèle BEUTON, Joël JACOB, Jeanne BOUCHERES, Jacques NADALUTTI, Bernadette CAPDEVILLE, Marie BAY, Joël BIN, Luz-Victoria MELÔN, Thierry BORDIN, Ahmed ABBASSI, Nicolas PIAZZON, Eric LE MOINE, Nicole MOSCHION, Catherine LARRIEU, Monique ZANUTTO, Michel PEDURAND, Martine TOULEMONDE, Frédéric SACRÉ

Date de
convocation :
2 avril 2026

Étaient absents : 5

Cidalia BARRADAS VALERIO, Andreia FRANCO, Alain LAFON, Martine CHASSAGNE, Daniel GRISEY

Objet de la
délibération

RESSOURCES
HUMAINES

Pouvoirs de vote :3

Alain LAFON à Madame Catherine LARRIEU
Martine CHASSAGNE à Monsieur Henri NEBLE
Daniel GRISEY à Madame Lise ROSSET

—
Création
d'emplois non
permanents pour
accroissement
saisonnier
d'activité

Secrétaire de séance : Madame Lise ROSSET

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Isabelle CALAFAT, Assistante de direction

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au Conseil municipal qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à

un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur les fonctions d'animateur au Centre de loisirs pour la période d'été 2026.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 6 juillet 2026 un emploi non permanent sur le grade d'adjoint d'animation à temps complet et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée d'un mois maximum suite à un accroissement saisonnier d'activité du centre de loisirs.

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité

- DE CREER *un emploi non permanent à temps complet* relevant du grade d'adjoint d'animation pour effectuer les missions d'animateur à compter du 6 juillet 2026 pour une durée d'un mois maximum suite à un accroissement saisonnier d'activité du centre de loisirs.

Le Maire,
Christian GIRARDI



La secrétaire de séance,
Lise ROUSSET